



# Championnat Départemental Séniors par Séries



**14 et 15 avril 2018**

## **Règlement particulier**

**Le championnat se déroulera selon les règles officielles de la FFbAD et le règlement général des compétitions (n° d'autorisation : en cours).**

Il est ouvert aux joueurs licenciés du département du Loiret autorisés à jouer en compétition sénior (autorisation à partir de minime) et classés N, R, D et P.

### **1 - LIEU**

Gymnase Gaston et Jacques Barthelemy. Rue Jeanne Jugan 45000 Orléans.

### **2 - HORAIRES ESTIMATIFS**

Samedi de 8h00 à 21h30, dimanche de 8h00 à 18h00.

### **3 - LICENCES**

3.1 - Les joueurs devront être licenciés le jour du tirage au sort. Les licences seront vérifiées sur [poona.ffbad.org](http://poona.ffbad.org).

3.2 - Le championnat est ouvert aux joueurs minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans de toutes les ligues françaises, sous réserve d'avoir obtenu le sur-classement adéquat, le cas échéant.

3.3 - Les éventuels défauts de licence des joueurs ayant néanmoins disputé le championnat seront passibles de sanctions prononcées par les ligues d'appartenances.

### **4 - TABLEAUX**

4.1 - Le championnat se jouera dans les séries : **N, R, D, P.**

4.2 - Simple dame, simple homme, double dame, double homme et double mixte.

4.3 - *Le tableau N est ouvert sous réserve que l'échéancier le permette.*

4.4 - Les joueurs peuvent s'inscrire sur **3 tableaux.**

4.5 - Ils doivent s'inscrire dans leurs séries aussi bien en simple qu'en doubles (classement pris en compte à la date du 05 avril 2018).

4.6 - Les joueurs peuvent s'inscrire avec X en double sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

4.7 - Les simples et les doubles seront préférentiellement organisés par poules avec 1 ou 2 sortants, puis par élimination directe en phase finale.

4.8 - En cas de forte participation dans une catégorie, le Comité Départemental se réserve le droit d'appliquer la règle de l'élimination directe pour cette catégorie, principalement pour les simples.

4.9 - En cas de faible participation (moins de trois joueurs) le Comité Départemental se réserve le droit d'annuler certains tableaux.

### **5 - INSCRIPTIONS**

5.1 - Les inscriptions devront être envoyées **par courrier (cachet de la poste faisant foi) ou par mail à [maxime.guignon@cltobadminton.fr](mailto:maxime.guignon@cltobadminton.fr) avant le 28 mars 2018.**

5.2 - Le paiement sera à effectuer par **virement à réception des convocations**, en prenant soin d'indiquer en **libellé le nom du joueur concerné ou le club** (voir RIB sur la feuille d'inscription), ou par chèque libellé à l'ordre du CLTO Badminton et envoyé à l'adresse d'inscription. **Virement** de préférence.

5.3 - Dès réception du **dossier complet** (feuille d'inscription et règlement si paiement par chèque), **l'inscription sera prise en compte** et un mail de confirmation sera envoyé.

5.4 - Les frais d'engagement s'élèvent à **10€ pour un tableau, 14€ pour 2 tableaux et 18€ pour 3 tableaux**.

5.5 - Les organisateurs se donnent la possibilité de refuser des inscriptions si celles-ci sont incomplètes ou si la date limite de réception des inscriptions est dépassée.

5.6 - Pour le bon déroulement de la compétition, les organisateurs pourront limiter les paires ou joueurs par tableau, par ordre d'arrivée (selon la date de réception du dossier complet).

## **6 - CONVOCATIONS**

Les convocations et les informations nécessaires seront envoyées par mail le 10 Avril 2018.

## **7 - VOLANTS**

7.1 - Les volants sont à la charge des joueurs, à parité. En cas de litige, le volant officiel, en vente dans la salle, sera utilisé.

7.2 - Le volant officiel pour le tournoi est le **Babolat 3**.

7.3 - Le test des volants se fera avant l'échauffement des joueurs.

7.4 - Tout volant touchant une infrastructure des gymnases ou des objets suspendus (câbles, paniers de basket, rideau...) sera compté let une fois au service et faute en jeu. Cette règle pourra être adaptée par le Juge-Arbitre le jour de la compétition suivant les remarques constatées.

7.5 - Les volants sont fournis pour les finales.

## **8 - ARBITRAGE**

8.1 - Le Juge-Arbitre principal sera **Mme MELEZAN-GOUJARD Line**.

8.2 - Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

8.3 - Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. En cas de litige, les joueurs pourront faire appel aux Juges-Arbitres à tout moment du tournoi, qui désigneront si possible un arbitre.

8.4 - Les finales seront arbitrées dans la mesure du possible, selon la disponibilité des arbitres.

## **9 - FORFAITS**

9.1 - Le tirage au sort aura lieu le **7 avril 2018**. Tout forfait annoncé après cette date devra être justifié par l'envoi d'un justificatif à la Badminton Loiret + copie au CLTO Badminton ([contact@cltobadminton.fr](mailto:contact@cltobadminton.fr)).

9.2 - Seuls les forfaits justifiés seront remboursés.

9.3 - Les éventuels forfaits non justifiés sont passibles de sanctions prévues par le Règlement des Forfaits qui se trouve dans le Guide du Badminton.

## **10 - QUALIFICATIONS**

10.1 - Hormis pour les joueurs classés N, ce championnat est qualificatif pour le championnat de Ligue des 28 et 29 avril 2018 à Saint Germain du Puy.

10.2 - En simple, les finalistes et demi-finalistes de chaque tableau seront qualifiés. En double et double mixte, les finalistes seront qualifiés. Les joueurs qui se qualifieront devront obligatoirement représenter le Loiret lors des championnats de Ligue.

10.3 - La liste des qualifiés sera éditée et envoyée à la Ligue par le Comité Départemental à l'issue du championnat.

## **11 - RECOMPENSES**

11.1 - Chaque joueur recevra un lot de bienvenue.

11.2 - L'ensemble des vainqueurs et finalistes seront récompensés (médailles et lots).

## **12 - BUVETTE**

Une buvette sera à votre disposition dans le gymnase durant toute la durée du Championnat.

## **13 - STAND**

Un stand de recordage et vente d'articles +2BAD sera présent tout le week-end.

## **14 - PRODUITS DOPANTS**

14.1 - Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son 1er match du tournoi.

14.2 - L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

## **15 - CONDITIONS PARTICULIERES**

15.1 - Le planning horaire est donné à titre indicatif. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra le signaler en priorité au Juge-Arbitre dont il attendra d'obtenir l'accord puis dans un deuxième temps à la table de marque. Les matchs pourront être lancés avec une heure maximum d'avance sur l'horaire annoncé.

15.2 - Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 min. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé. Le Juge-Arbitre peut accorder un temps de repos plus long si cela lui paraît souhaitable.

15.3 - Le temps d'échauffement autorisé sur le terrain sera de 3 min à partir de l'annonce du match par la table de marque. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 3 min pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre.

15.4 - Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.

15.5 - Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou autres.

15.6 - Les joueurs participants acceptent d'être pris en photo et vidéo à des fins promotionnelles pour le club organisateur.

15.7 - Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou autres.

15.8 - Toute participation implique l'adoption du présent règlement.